



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
9 novembre 2010  
Français  
Original: anglais

### Organe subsidiaire de mise en œuvre

#### Trente-troisième session

Cancún, 30 novembre-4 décembre 2010

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

#### Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

#### Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

## Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

### Note du secrétariat\*

#### Résumé

La deuxième réunion du Groupe consultatif d'experts reconstitué des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention s'est tenue à Manille (Philippines) du 27 au 29 septembre 2010. Le Groupe consultatif d'experts a analysé les résultats de l'enquête menée afin de recenser les problèmes et les obstacles techniques auxquels se heurtent les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) dans le processus d'établissement de leurs communications nationales. Il a analysé, également, la compilation de renseignements relatifs aux aspects problématiques et aux difficultés signalés par les Parties non visées à l'annexe I dans le cadre de l'établissement de leurs communications nationales, constituée à partir des communications nationales présentées récemment par ces Parties. On trouvera dans le présent rapport un résumé des résultats des débats du Groupe consultatif d'experts sur l'exécution de son mandat en ce qui concerne l'assistance technique à apporter aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs communications nationales.

\* Le présent document a été soumis tardivement afin de pouvoir y inclure les résultats des débats de la deuxième réunion du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, tenue du 27 au 29 septembre 2010.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–8	3
A. Mandat.....	1–3	3
B. Objet de la présente note .....	4–5	3
C. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	6–8	3
II. Travaux de la réunion .....	9–17	4
A. Élection du Rapporteur.....	14	5
B. Organisation des travaux .....	15–17	5
III. Mise en œuvre du programme de travail du Groupe consultatif d’experts .....	18–25	6
IV. Organisation des activités futures du Groupe consultatif d’experts .....	26–30	7
Date et lieu de la prochaine réunion.....	30	8
V. Questions diverses .....	31–34	9

## **I. Introduction**

### **A. Mandat**

1. Par sa décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a reconstitué le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention pour une période de trois ans allant de 2010 à 2012 afin d'améliorer le processus d'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I).

2. Le Groupe consultatif d'experts a établi son programme de travail pour 2010-2012<sup>1</sup> à sa première réunion, tenue à Bonn (Allemagne) du 29 au 31 mars 2010. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note avec satisfaction de ce programme de travail à sa trente-deuxième session.

3. Conformément à son programme de travail, le Groupe consultatif d'experts a effectué deux enquêtes correspondant, l'une aux alinéas *a* et *b*, l'autre à l'alinéa *c* du paragraphe 2 de son mandat énoncé à l'annexe de la décision 5/CP.15. Pendant sa deuxième réunion, il a analysé la partie de la première enquête relative à l'alinéa *a* du paragraphe 2, afin de déterminer les problèmes et les obstacles techniques rencontrés par les Parties non visées à l'annexe I lors de l'établissement de leurs communications nationales.

### **B. Objet de la présente note**

4. On trouvera dans le présent rapport un résumé des débats du Groupe consacrés à l'analyse des résultats de l'enquête susmentionnée et de la compilation de renseignements figurant dans les communications présentées récemment par des Parties non visées à l'annexe I, en vue d'évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités de ces Parties pour l'établissement de leurs communications nationales. On y trouvera également un résumé des débats consacrés à la mise en œuvre du programme de travail du Groupe, y compris à l'organisation des travaux pour 2011.

5. Les résultats de cette analyse font l'objet d'un rapport technique (FCCC/SBI/2010/21/Add.1), dans lequel le Groupe consultatif d'experts soumet également des recommandations sur les moyens de répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités des Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leur communications nationales. Le questionnaire de l'enquête est reproduit dans l'annexe du document FCCC/SBI/2010/21/Add.1.

### **C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

6. Après avoir examiné le présent rapport, le SBI voudra peut-être donner au Groupe consultatif d'experts de nouvelles orientations pour l'exécution de son mandat en ce qui concerne l'assistance technique à apporter aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs communications nationales, y compris les activités prévues pour 2011.

---

<sup>1</sup> Voir document FCCC/SBI/2010/INF.2, annexe I.

7. Le SBI voudra peut-être aussi inviter les Parties qui sont en mesure de le faire à apporter un appui financier à la mise en œuvre du programme de travail du Groupe consultatif d'experts, s'agissant en particulier des ateliers de formation prévus en 2011, et inviter les programmes multilatéraux et bilatéraux d'appui à collaborer avec le Groupe pour apporter une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I.

8. Le SBI voudra peut-être proposer à la Conférence des Parties de demander au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de continuer de financer le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) après 2011 afin de garantir la continuité de l'aide technique, en particulier aux Parties non visées à l'annexe I qui élaborent actuellement leurs troisièmes communications nationales.

## II. Travaux de la réunion

9. La deuxième réunion du Groupe consultatif d'experts reconstitué a eu lieu immédiatement à la suite de l'atelier sur les communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I organisé par le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales en collaboration avec le Groupe.

10. Cette deuxième réunion avait pour objectifs de déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités des Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs communications nationales en analysant les résultats de l'enquête relative à l'alinéa *a* du paragraphe 2 de son programme de travail et la compilation de renseignements provenant des communications nationales présentées récemment par ces Parties, et de proposer des recommandations sur les moyens de répondre à ces besoins.

11. Dix-sept membres du Groupe consultatif d'experts, originaires des pays suivants – Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Brésil, Chili, Finlande, Japon, République-Unie de Tanzanie, Suisse, Swaziland, Thaïlande et Turkménistan – outre l'Union européenne, dont trois experts représentant le PNUD, le PNUE et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ainsi qu'un observateur du Canada, ont participé à la réunion. Sept membres du Groupe se sont fait excuser.

12. M. Eric Kamoga Mugurusi (République-Unie de Tanzanie), Président du Groupe consultatif d'experts, a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux membres du Groupe. Il a exprimé sa gratitude à M. Demetrio Ignacio, Ministre adjoint de l'environnement et des ressources naturelles des Philippines, de s'être rendu disponible pour faire une déclaration devant la réunion. Il a remercié le Gouvernement philippin d'accueillir la réunion par l'intermédiaire du Bureau de la gestion de l'environnement du Ministère, et le Bureau du PNUD à Manille de son appui administratif pour la préparation de la réunion. Au nom du Groupe consultatif d'experts, il a aussi remercié le Gouvernement brésilien de la traduction des enquêtes en portugais et le PNUD de la traduction en espagnol et en français. Il a remercié de même le Gouvernement chilien de la compilation de renseignements provenant des deuxièmes communications nationales qui avaient été présentées au secrétariat en espagnol, et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de son aide technique pour la réalisation des enquêtes.

13. Le Président a informé les membres des changements ci-après survenus dans la composition du Groupe consultatif d'experts depuis la première réunion: M<sup>me</sup> Sangchan Limjirakan (Thaïlande) avait remplacé M. Vute Wangwacharakul (Thaïlande); M. Matti Nummelin (Finlande) avait remplacé M<sup>me</sup> Tara Shine (Irlande); et M<sup>me</sup> Beth Lavender (Canada) avait quitté ses fonctions et le Groupe consultatif d'experts attendait confirmation de son remplacement.

## A. Élection du Rapporteur

14. Le Président a informé les membres de la nécessité d'élire un nouveau rapporteur car M. Wangwacharakul, qui avait été élu Rapporteur à la première réunion, n'était plus membre du Groupe. Le Rapporteur du Groupe consultatif d'experts est élu parmi les représentants des trois groupes régionaux de Parties non visées à l'annexe I par roulement, conformément à la décision 5/CP.15 et au paragraphe 6 de l'annexe de la décision 3/CP.8. Les membres du Groupe consultatif d'experts originaires de Parties non visées à l'annexe I ont désigné M<sup>me</sup> Limjirakan, qui a été élue Rapporteur.

## B. Organisation des travaux

15. Le Président a indiqué l'organisation des travaux du Groupe consultatif d'experts pour la réunion. Il a informé les membres que l'objectif du Groupe était d'établir un rapport technique sur les problèmes et les obstacles rencontrés par les Parties non visées à l'annexe I dans le processus d'établissement de leurs communications nationales, pour examen par le SBI à sa trente-troisième session à Cancún (Mexique). Il a présenté le contenu du rapport technique et a sollicité l'avis des membres quant à la question de savoir si le rapport devait porter sur l'analyse des résultats de l'enquête correspondant aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 du mandat du Groupe, ou seulement sur la partie de l'enquête relative à l'alinéa *a*. À l'issue d'un débat, il a été décidé de ne faire figurer dans le rapport que l'analyse et les recommandations concernant la partie de la première enquête correspondant à l'alinéa *a* du paragraphe 2, c'est-à-dire la partie ayant pour objet de recenser les problèmes et les obstacles techniques rencontrés par les Parties non visées à l'annexe I lors de l'établissement de leurs communications nationales et d'évaluer leurs besoins en matière de renforcement des capacités.

16. Le Président a proposé aux membres de travailler en quatre groupes thématiques (inventaires des gaz à effet de serre (GES), évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, évaluation des mesures d'atténuation, et autres renseignements jugés utiles à la réalisation de l'objectif de la Convention), comme convenu à la première réunion, pour analyser les résultats de l'enquête et la compilation de renseignements figurant dans les communications nationales présentées récemment par des Parties non visées à l'annexe I, et élaborer des recommandations.

17. Le Groupe consultatif d'experts a pris note du faible taux de réponse aux enquêtes et a jugé utile de solliciter des réponses additionnelles, notamment pour la deuxième enquête correspondant à l'alinéa *c* du paragraphe 2 de son mandat. Il a aussi estimé qu'il ne fallait pas s'en remettre uniquement aux résultats des enquêtes et qu'il était important d'exploiter les renseignements provenant de sources complémentaires telles que les communications nationales présentées récemment par des Parties non visées à l'annexe I, ainsi que l'expérience d'experts et d'organismes internationaux compétents pour concevoir des mesures permettant d'améliorer le processus d'établissement des communications nationales. Certains membres ont aussi souligné la nécessité d'indiquer dans le rapport technique les progrès accomplis concernant ce processus grâce à l'aide technique apportée par le Groupe consultatif d'experts dans le passé.

### III. Mise en œuvre du programme de travail du Groupe consultatif d'experts

18. Le Groupe consultatif d'experts a recensé les activités ci-après pour l'exécution de son mandat concernant l'assistance technique à apporter aux Parties non visées à l'annexe I (décision 5/CP.15, annexe, par. 2, al. a):

- a) Rédaction d'un rapport technique sur les problèmes et les obstacles rencontrés par les Parties non visées à l'annexe I lors de l'établissement de leurs communications nationales et sur l'évaluation de leurs besoins en matière de renforcement des capacités;
- b) Mise en œuvre d'une assistance technique sur la base des recommandations énoncées dans le rapport technique;
- c) Fourniture d'une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I n'ayant pas encore achevé leurs communications nationales initiales;
- d) Actualisation des supports de formation du Groupe consultatif d'experts.

#### 1. Rédaction du rapport technique sur les problèmes et les obstacles rencontrés par les Parties non visées à l'annexe I lors de l'établissement de leurs communications nationales et sur l'évaluation de leurs besoins en matière de renforcement des capacités

19. Les membres se sont réunis en groupes thématiques afin d'analyser les résultats de la partie de l'enquête relative à l'alinéa a du paragraphe 2 du mandat du Groupe et la compilation de renseignements provenant des communications nationales présentées récemment par des Parties non visées à l'annexe I. Les groupes thématiques ont rédigé un rapport, y compris des recommandations, sur la base des résultats de l'analyse et ont communiqué leurs conclusions au Groupe pour observations. Le Groupe a eu un débat constructif sur les principales conclusions, au cours duquel ont été évoquées des contradictions parmi les réponses à l'enquête et l'harmonisation des rapports des groupes thématiques ainsi que les principaux messages à transmettre dans le rapport.

20. Une des principales conclusions du débat concernait la nécessité et l'importance du renforcement des capacités pour l'établissement des communications nationales, non seulement sur le plan individuel des experts, mais aussi au niveau institutionnel, afin de garantir la mise au point et la pérennisation du processus d'établissement des communications nationales. Le Groupe consultatif d'experts a aussi constaté qu'un nombre limité d'experts de Parties non visées à l'annexe I était associé au processus d'établissement des communications nationales, alors qu'idéalement, il faudrait que des équipes permanentes constituées d'experts compétents participent au processus. Il a constaté par ailleurs que dans leur grande majorité, les Parties non visées à l'annexe I continuaient de rencontrer des difficultés faute de données suffisantes et fiables. La mauvaise gestion de l'information disponible et la coordination insuffisante entre les différentes parties prenantes au niveau national constituaient aussi des obstacles pour beaucoup de Parties non visées à l'annexe I.

21. D'autres conclusions concernaient notamment l'absence de scénarios climatiques pour certains pays et certaines régions et l'absence de modèles régionaux de prédiction climatique et de modèles de réduction d'échelle pour l'évaluation de la vulnérabilité dans différents secteurs. L'absence de méthodologies avérées et d'outils performants pour les études de vulnérabilité et d'adaptation, en particulier pour le secteur de la santé et le secteur socioéconomique, a aussi été considérée comme un obstacle à la réalisation d'évaluations solides de la vulnérabilité et de l'adaptation, évaluations indispensables pour garantir une

adaptation appropriée aux incidences des changements climatiques. L'absence de coefficients d'émission précis au niveau national ou sous-régional était l'un des obstacles qu'un certain nombre de Parties non visées à l'annexe I ont indiqué rencontrer dans l'établissement de leurs inventaires de GES. De ce fait, divers pays utilisaient les coefficients par défaut du GIEC, ce qui entraînait un degré élevé d'incertitude.

22. Les membres des groupes thématiques ont indiqué que des Parties non visées à l'annexe I avaient fait état d'un certain nombre de difficultés à assurer la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales au fins de l'établissement des communications nationales, parmi lesquelles: un taux de renouvellement important des experts; une instabilité institutionnelle, voire dans certains cas une absence totale d'institutions dédiées à l'établissement des communications nationales; le recours à des consultants internationaux; l'absence d'archivage des données; et l'absence de mécanismes institutionnels pour la collecte des données, l'assurance-qualité et le contrôle de qualité, et le partage des données.

23. Les conclusions des travaux des groupes thématiques ont été compilées dans un rapport technique – document FCCC/SBI/2010/21/Add.1.

## **2. Assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I qui n'ont pas présenté leur communication nationale initiale**

24. En collaboration avec le Groupe consultatif d'experts, le Programme d'appui du PNUD à l'établissement des communications nationales a organisé un atelier à l'intention des pays qui élaborent actuellement leur communication nationale initiale, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2010 à Manille. C'était l'une des principales activités organisées par le Groupe consultatif d'experts en 2010, dont l'objectif principal était de fournir des orientations générales aux équipes nationales et de faciliter l'échange d'expériences sur les principaux aspects techniques et pratiques de l'établissement des communications nationales initiales.

25. Seize participants de huit pays (Angola, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Myanmar, République arabe syrienne, Serbie et Timor-Leste) ont assisté à l'atelier, parmi lesquels des coordonnateurs des projets concernant les communications nationales initiales, des experts de différents domaines thématiques et des représentants de gouvernements et d'organismes des Nations Unies. Cet atelier a été présidé par M. Mugurusi, Président du Groupe consultatif d'experts, et animé par plusieurs membres du Groupe consultatif dont des représentants du secrétariat de la Convention, du GIEC, du PNUE et du PNUD.

## **IV. Organisation des activités futures du Groupe consultatif d'experts**

26. Le secrétariat a présenté un résumé succinct des activités ci-après du Groupe consultatif d'experts pour 2011, telles qu'elles figurent dans le programme de travail du Groupe:

- a) Analyse des résultats de la partie de la première enquête relative à l'alinéa *b* du paragraphe 2 du programme de travail du Groupe consultatif d'experts;
- b) Analyse des résultats de la deuxième enquête correspondant à l'alinéa *c* du paragraphe 2 du programme de travail du Groupe consultatif d'experts;
- c) Atelier sur un échange de vues concernant les éléments possibles à prendre en considération lors de la révision future des directives FCCC pour l'établissement des

communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (date prévue: premier trimestre 2011);

d) Atelier de formation en vue d'améliorer le processus d'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I (date prévue: deuxième trimestre 2011);

e) Atelier de formation sur les moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales, aux fins de l'établissement des communications nationales (date prévue: début 2011);

f) Élaboration de documents techniques devant être examinés par le SBI à sa trente-quatrième session.

27. Le Président a proposé que la quatrième réunion du Groupe consultatif d'experts soit organisée au même moment que l'atelier sur un échange de vues concernant les éléments possibles à prendre en considération lors de la révision future des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, en mars 2011. Les résultats de cet atelier devraient faire partie des recommandations que le Groupe consultatif d'experts doit adresser au SBI sur la question, compte tenu des difficultés rencontrées par ces Parties pour établir leurs communications nationales les plus récentes.

28. Le Président a aussi proposé au Groupe consultatif d'experts d'organiser un atelier de formation en vue d'améliorer le processus d'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I au cours du deuxième trimestre 2011. Il a proposé que le Groupe, au cours de sa prochaine réunion, concentre ses débats sur la préparation de cet atelier de formation, notamment sa conception et sa philosophie, ainsi que sur la préparation de l'atelier sur un échange de vues concernant les éléments possibles à prendre en considération lors de la révision future des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I devant avoir lieu en mars 2011. Enfin, le Président a proposé qu'un atelier de formation régional soit organisé début 2011 sur les moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation du processus d'établissement des communications nationales ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales aux fins de l'établissement des communications nationales.

29. M<sup>me</sup> Ruleta Camacho a déclaré, au nom du Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda, que son pays était disposé à accueillir la quatrième réunion du Groupe consultatif d'experts et l'atelier sur un échange de vues sur les éléments possibles à prendre en considération lors de la révision future des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, prévus pour mars 2011. Au nom du Gouvernement chilien, M. Fernando Farias a indiqué que le Chili était disposé à accueillir l'un des autres ateliers de formation prévus pour 2011. Le Groupe consultatif d'experts a remercié les Gouvernements d'Antigua-et-Barbuda et du Chili de leur offre, qu'il a acceptée.

#### **Date et lieu de la prochaine réunion**

30. Le Président a proposé que le Groupe tienne sa prochaine réunion à Cancún (Mexique) les 24 et 25 novembre 2010 et examine la pertinence des supports de formation existants pour les ateliers de formation prévus en 2011. Il a été convenu qu'un consultant réaliserait, avec le secrétariat, un examen préliminaire de ces supports de formation sur la base des recommandations énoncées dans le document FCCC/SBI/2010/21/Add.1 et qu'il en serait rendu compte au Groupe à sa réunion de Cancún. À sa prochaine réunion, le Groupe consultatif d'experts prévoit aussi d'examiner la documentation, y compris un ordre du jour provisoire et une liste préliminaire d'invités, de l'atelier sur un échange de vues



(mars 2011) sur les éléments possibles à prendre en considération lors de la révision future des directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Le secrétariat communiquera à cette fin un document contenant les résultats de l'enquête correspondant à l'alinéa *b* du paragraphe 2 du programme de travail, qui vise à recenser et évaluer les difficultés, les obstacles et les problèmes rencontrés par les Parties non visées à l'annexe I dans l'utilisation des directives FCCC pour l'établissement de leurs communications nationales les plus récentes.

## V. Questions diverses

31. Les membres du Groupe consultatif d'experts ont débattu de la réunion parallèle du Groupe devant se tenir le 3 décembre 2010 pendant la seizième session de la Conférence des Parties. Le rapport technique portant la cote FCCC/SBI/2010/21/Add.1 sera présenté au cours de cette réunion. Il a été décidé qu'un membre de chaque groupe thématique en présenterait les conclusions analytiques et les recommandations à cette occasion.

32. Le secrétariat a aussi présenté un aperçu des résultats de la réunion parallèle organisée au cours de la onzième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, à Bonn en août 2010, pendant laquelle l'Argentine avait présenté un exposé sur sa deuxième communication nationale, et le Timor-Leste et le Bhoutan avaient décrit leur expérience de l'établissement de leurs communications nationales respectives.

33. Il a été proposé que le secrétariat diffuse les dates provisoires fixées pour les deux ateliers devant avoir lieu au premier semestre 2011 avant la prochaine réunion du Groupe à Cancún afin de permettre aux membres de s'organiser en conséquence.

34. Un représentant du Programme d'appui du PNUD pour l'établissement des communications nationales a présenté succinctement les objectifs et le programme de l'atelier sur les communications nationales initiales, organisé par le Programme d'appui en collaboration avec le Groupe consultatif d'experts, qui aurait lieu immédiatement à la suite de la réunion du Groupe, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, à Manille. Tous les membres du Groupe consultatif d'experts ont été conviés à assister à la séance d'ouverture de l'atelier, même si certains seulement devaient y intervenir en tant qu'animateurs.

---